



Le Groupement Maritime et Industriel de Fos et sa région (GMIF) est une organisation syndicale patronale qui assure la représentation industrielle pour l'UPE 13. Il a pour raison d'être : de soutenir les activités maritimes et industrielles d'aujourd'hui et leurs transformations et d'accompagner le déploiement industriel de demain.

Contact : GMIF

3 Avenue José Nobre 13500
Martigues
T 04 42 43 17 03
<https://www.linkedin.com/company/gmif/>

Le point de vue Du Groupement Maritime et Industriel de Fos et sa région (GMIF)

EN BREF.

La transition énergétique et la réindustrialisation engagées par la France reposent sur une électrification massive des usages. À horizon 2050, la consommation électrique nationale pourrait augmenter de 35 à 60 %, faisant du réseau électrique un outil stratégique de souveraineté industrielle et énergétique. Dans ce contexte, la planification anticipée des investissements structurels, portée par le SDDR de RTE, est indispensable pour sécuriser les décisions industrielles et préserver la compétitivité française.

La France dispose d'un avantage majeur : une électricité très largement bas carbone, à un niveau d'intensité CO₂ parmi les plus faibles d'Europe. Cet atout constitue un levier déterminant pour la décarbonation des industries, la maîtrise des coûts liés au carbone et l'attractivité du territoire. Il doit être consolidé par un réseau capable d'acheminer cette électricité en quantité suffisante, au bon endroit et dans les bons délais.

Le territoire de Fos-Étang de Berre occupe une place stratégique dans cette trajectoire. Pôle industriel majeur, porteur de projets de décarbonation et d'hydrogène de grande ampleur, il concentre des besoins électriques massifs et rapides. Sa reconnaissance comme zone prioritaire dans le SDDR est essentielle pour sécuriser les investissements en cours et à venir. La modernisation des infrastructures, et en particulier la réalisation d'une ligne THT 400 kV dans un calendrier compatible avec les projets industriels, constitue une condition indispensable à la réussite de la décarbonation régionale et à la souveraineté industrielle nationale.



Un réseau électrique au cœur des transformations économiques

La France s'est engagée dans une trajectoire ambitieuse de neutralité carbone à horizon 2050, qui repose largement sur l'électrification massive des usages aujourd'hui fossiles. Selon les scénarios étudiés par RTE, cette trajectoire pourrait conduire à une augmentation de la consommation électrique nationale comprise entre 35 % et 60 % dans les prochaines décennies. Dans ce contexte, le réseau électrique n'est plus seulement une infrastructure technique : il devient un outil stratégique de souveraineté, de compétitivité économique et de transition écologique. Le Schéma de Développement Du Réseau (SDDR) constitue une étape structurante pour anticiper ces évolutions et sécuriser les investissements nécessaires.

1. Souveraineté industrielle et énergétique : un enjeu stratégique pour la France

A) La souveraineté énergétique, condition de la souveraineté industrielle

Actuellement, plus de 60% de l'énergie finale consommée en France est d'origine fossile et importée alors que 95% de son électricité produite est bas-carbone. Les crises récentes, ainsi qu'un contexte international mouvant, démontre la vulnérabilité économique de ce modèle. La part de consommation électrique, actuellement de 25%, est ainsi amenée à fortement augmenter, notamment dans le contexte de réindustrialisation et de décarbonation des usages.

B) Réindustrialisation et sécurité d'approvisionnement

Les projets industriels contemporains, en particulier dans l'industrie dite lourde, qui s'est considérablement modernisée et qui continuera sur ce chemin grâce à l'électrification, et bas carbone,

nécessitent des puissances électriques élevées, pouvant atteindre plusieurs centaines de mégawatts par site. Ces installations reposent souvent sur des procédés continus, pour lesquels la qualité et la continuité de l'alimentation électrique sont critiques.

Dans ce contexte, le réseau électrique devient un facteur de localisation déterminant, au même titre que le foncier, la logistique ou la main-d'œuvre qualifiée. Une planification insuffisante ou tardive du réseau peut conduire à des arbitrages défavorables pour les territoires, voire à la perte définitive de projets industriels structurants

2. La planification des investissements : une nécessité de long terme

A) Le temps long du réseau face au temps court de l'industrie

Les infrastructures électriques structurantes, telles que les lignes très haute tension ou les grands postes électriques, nécessitent 10 à 15 ans entre les premières études et leur mise en service. À l'inverse, les décisions industrielles se prennent souvent sur des horizons beaucoup plus courts, de l'ordre de 2 à 5 ans.

Ce décalage structurel impose une anticipation forte des besoins, sans quoi le réseau devient un facteur limitant. Le SDDR répond à cette contrainte en proposant une vision de long terme, indispensable pour aligner les calendriers publics et privés.

B) Le SDDR comme outil de visibilité et de crédibilité

En offrant une projection à 10–20 ans sur l'évolution du réseau, les capacités disponibles et les coûts associés, le SDDR permet aux acteurs économiques de réduire les incertitudes liées à leurs projets. Cette visibilité est déterminante

pour des investissements industriels souvent chiffrés en centaines de millions, voire en milliards d'euros.

Un cadre clair et transparent constitue ainsi un facteur clé de crédibilité du territoire et un levier essentiel pour déclencher les décisions d'investissement.

3. L'électricité bas carbone : un avantage compétitif majeur pour la France

A) Un mix électrique largement décarboné

La France dispose d'un atout singulier en Europe : une électricité déjà décarbonée à plus de 90 %, avec une intensité carbone 4 à 6 fois inférieure à la moyenne européenne. Cet avantage structurel est immédiatement mobilisable pour réduire l'empreinte carbone de l'économie.

Il constitue un levier puissant pour atteindre les objectifs climatiques, tout en limitant les coûts de transition pour les entreprises.

B) Un levier de compétitivité pour les entreprises

Pour de nombreux sites industriels, en particulier électro-intensifs, l'électricité représente 20 à 40 % des coûts de production. L'accès à une électricité bas carbone et compétitive permet non seulement de réduire les émissions, mais aussi de maîtriser les coûts liés au carbone, dans un contexte réglementaire européen de plus en plus exigeant.

Cet avantage contribue directement à l'attractivité du territoire français pour les projets industriels de nouvelle génération.

C) Un avantage à préserver et à entretenir

Cet avantage compétitif ne peut être considéré comme acquis. Il suppose des investissements continus dans le réseau, afin d'acheminer l'électricité là où la demande augmente fortement. Sans adaptation du réseau, le risque est de voir cet atout structurel s'éroder, malgré un mix de production performant.

4. Fos-Étang de Berre : un territoire industriel stratégique pour la France

A) Un bassin industriel à fort effet de levier

Le territoire de Fos-Étang de Berre concentre des industries lourdes, des infrastructures portuaires majeures et de nombreux projets de décarbonation, notamment dans l'hydrogène et les carburants de synthèse. À ce titre, les réductions potentielles d'émissions se chiffrent en centaines de milliers, voire en millions de tonnes de CO₂ par an à l'échelle nationale

B) Un rôle clé dans la souveraineté industrielle

La Zone Industriale Portuaire (ZIP) de Fos constitue l'un des principaux pôles industriels et énergétiques du sud de l'Europe, accueillant des projets représentant plusieurs milliards d'euros d'investissements cumulés à horizon 2030-2040. La réussite de ces projets conditionne directement la trajectoire industrielle et climatique de la France.

5. La reconnaissance de Fos-Étang de Berre comme zone prioritaire

Les besoins électriques cumulés du territoire sont estimés à plusieurs gigawatts de puissance nouvelle, notamment du fait des projets hydrogène, dont les demandes peuvent atteindre plusieurs milliers de MW à elles seules.

La reconnaissance du territoire comme zone prioritaire dans le SDDR permettrait :

- D'accélérer les études et les décisions ;
- De sécuriser les calendriers ;

- D'envoyer un signal clair et crédible aux investisseurs.

À défaut, le risque est un décalage de plusieurs années entre la disponibilité du réseau et la maturité des projets industriels.

6. Moderniser et renforcer les infrastructures électriques

Le réseau existant n'a pas été conçu pour absorber une électrification massive des usages industriels. Ses marges de manœuvre sont aujourd'hui limitées, ce qui rend indispensable une modernisation profonde. Et pourtant, cette décarbonation de l'industrie est une nécessité et une opportunité unique pour la région, la France et l'Europe.

La création d'une ligne THT 400 kV constitue à ce titre une infrastructure structurante, capable d'acheminer plusieurs gigawatts de puissance, de renforcer la robustesse du système et de sécuriser l'approvisionnement régional. Elle est une condition technique indispensable à la transformation industrielle du territoire.

Au-delà des activités industrielles, cette ligne est nécessaire pour décarboner l'ensemble des activités et usages (mobilités individuelles et collectives, digitalisation, rénovation énergétique,...) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Si le renforcement du réseau électrique régional ne se fait pas, la

décarbonation des différents usages devra être priorisée.

Le territoire, péninsule électrique, nécessite aussi ces nouvelles installations pour sécuriser son schéma électrique et son approvisionnement.

CONCLUSION Le réseau électrique, pilier de la transition et de la compétitivité

Le SDDR représente une opportunité stratégique majeure pour la France. Sa réussite repose sur une planification ambitieuse, territorialisée et compatible avec les calendriers industriels.

En ce sens, le réseau électrique doit être pleinement reconnu comme un levier de souveraineté, de compétitivité et de décarbonation, au service des territoires et de l'économie nationale.

